



Grant Thornton

États financiers

Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes

Le 31 mars 2023

Table des matières

	Page
Rapport du vérificateur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats d'exploitation et changements à l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6-10

Rapport des auditeurs indépendants

Grant Thornton LLP
Centre Nova
1675 rue Grafton, CP 1000
Halifax, N-É
B3J 0E9
T +1 902 421 1734
F +1 902 421 1068
www.GrantThornton.ca

Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (« CESPM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au 31 mars 2023, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CESPM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CESPM.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la CESPM.
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation.
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficiance importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agr   

Halifax, Canada
28 juin 2023

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État de la situation financière

Exercice se terminant le 31 mars

2023

2022

Actif

Actif à court terme

Encaisse et équivalents d'encaisse	4 792 389	\$	7 649 598	\$
Frais payés d'avance	62 377		1 514	
Montants à recevoir				
Nouveau-Brunswick	24 063		-	
Île-du-Prince-Édouard	-		20 000	
Autres comptes débiteurs	31 520		86 577	
	<u>4 910 349</u>		<u>7 775 689</u>	

Immobilisations (note 3)

	<u>55 169</u>		<u>-</u>	
	<u>4 965 518</u>	\$	<u>7 757 689</u>	\$

Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	60 922	\$	119 345	\$
Subventions de fonctionnement à verser aux établissements	1 203 060		4 179 963	
Revenus différés	836 635		436 611	
Fonds engagés (note 7)				
Subventions de fonctionnement	2 793 382		3 005 420	
Subventions de capital	16 350		16 350	

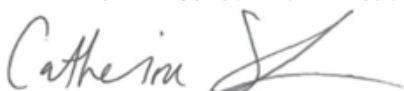
	<u>4 910 349</u>		<u>7 757 689</u>	
--	------------------	--	------------------	--

Actif net

	<u>55 169</u>		<u>-</u>	
	<u>4 965 518</u>	\$	<u>7 757 689</u>	\$

Engagements (note 5)

Au nom du conseil d'administration

 membre

 , membre

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des résultats d'exploitation et changements à l'actif net

Exercice se terminant le 31 mars

2023

2022

Revenus

Apports				
Nouveau-Brunswick	513 090	\$	513 090	\$
Nouvelle-Écosse	644 200		644 200	
Île-du-Prince-Édouard	103 374		103 374	
Autres	99 421		152 129	
Subventions de fonctionnement				
Île-du-Prince-Édouard	20 000		20 000	
Revenus des projets	410 150		380 863	
	1 790 235	\$	1 813 656	\$

Dépenses

Amortissement	21 976	\$	-	\$
Salaires et charges sociales	1 158 244		1 143 523	
Location des bureaux	113 576		113 992	
Services professionnels	294 834		246 035	
Autres services	24 032		24 189	
Déplacement				
Autres déplacements	12 980		-	
Allocation quotidienne	1 275		1 050	
Fournitures de bureau, livres et abonnements	4 858		9 328	
Publications	3 443		1 553	
Mobilier et matériel de bureau	-		19 032	
Projets spéciaux, comités et autres (note 6)	99 848		254 954	
	1 735 066		1 813 656	

Excédent des revenus sur les dépenses	55 169	\$	-	\$
---------------------------------------	---------------	-----------	----------	-----------

Actif net au début de l'exercice	-	\$	-	\$
----------------------------------	---	----	---	----

Excédent des revenus sur les dépenses	55 169		-	
---------------------------------------	---------------	--	---	--

Actif net à la fin de l'exercice	55 169	\$	-	\$
----------------------------------	---------------	-----------	----------	-----------

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars

2023

2022

Encaisse et équivalents d'encaisse générés par (utilisés dans les éléments suivants) :

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	55 169	\$	-	\$
Amortissement	21 976		-	
	<u>77 145</u>			

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement ayant trait au fonctionnement

Frais payés d'avance	(60 863)	48 239
Montants à recevoir		
Nouveau-Brunswick	(24 063)	-
Nouvelle-Écosse	-	75 000
Île-du-Prince-Édouard	20 000	(20 000)
Autres comptes débiteurs	55 057	(12 644)
Comptes créditeurs et charges à payer	(58 423)	94 426
Subventions de fonctionnement à verser aux établissements	(2 976 903)	1 703 266
Revenus différés	400 024	(202 922)
Fonds engagés	(212 038)	(123 766)
	<u>(2 780 064)</u>	<u>1 561 599</u>

Activités de financement

Montant dû au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	-	(39 504)
--	---	----------

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(77 145)	-
-------------------------	----------	---

Variation nette de l'encaisse et des équivalents d'encaisse durant l'exercice

(2 857 209)	1 522 095
-------------	-----------

Encaisse et équivalents d'encaisse – début de l'exercice	<u>7 649 598</u>	<u>6 127 503</u>
--	------------------	------------------

Encaisse et équivalents d'encaisse – fin de l'exercice	<u>4 792 389</u>	\$	<u>7 649 598</u>	\$
--	------------------	----	------------------	----

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

1. Nature des activités

En vertu des lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (la « Commission » ou « CESPM ») [Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard – article 18; Nouvelle-Écosse – article 19], les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Puisque les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick versent les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les présents états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et les subventions de capital versées aux établissements de l'Île-du-Prince-Édouard. En tant que fonction gouvernementale, la CESPM n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Base de la présentation

Les états financiers sont présentés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Encaisse et équivalents d'encaisse

L'encaisse et les équivalents d'encaisse comprennent les montants détenus en compte auprès d'institutions financières.

Estimation de la direction

La présentation des états financiers selon les NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la présentation du passif éventuel à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ceux déclarés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est prévue sur la base de l'amortissement dégressif, en utilisant la méthode semestrielle dans l'exercice d'acquisition aux taux suivants :

Matériel information	30%
Logiciels informatiques	100%
Matériel et mobilier de bureau	30%
Améliorations locatives	10%

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

2. Principales conventions comptables (suite)

Revenus

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports, ses subventions et ses revenus des projets. Les apports affectés sont comptabilisés en tant que revenus au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en tant que revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement garanti.

Excédent

L'excédent (insuffisance) non attribué des revenus administratifs par rapport aux dépenses de l'exercice est considéré comme faisant partie du Fonds consolidé. L'excédent moins l'impact dû à l'acquisition et à l'amortissement des immobilisations est inclus dans le montant dû au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées qui était considéré comme entièrement financé selon une approche de continuité à la dernière évaluation actuarielle du 1^{er} octobre 2018. Cependant, il est comptabilisé sous forme d'un régime à cotisations définies puisque la Commission y participe simplement. La charge de retraite est constatée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Durant l'exercice, la Commission a constaté une charge de retraite de 63 694 \$ (89 959 \$ en 2022).

Instruments financiers

La Commission considère tout contrat créant un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. La Commission comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- Encaisse et équivalents d'encaisse
- Comptes débiteurs
- Comptes créditeurs
- Revenus différés
- Fonds engagés

Un actif ou un passif financier est comptabilisé quand la Commission s'adhère aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Commission évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

La Commission évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, moins toute perte de valeur. La Commission supprime les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou arrive à expiration.

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation quand il y a des indicateurs de perte de valeur. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont reprises dans la mesure de l'amélioration, pourvu que l'actif ne soit pas comptabilisé à la date de la reprise à un montant dépassant celui qui aurait été la valeur comptable si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant. Les montants de toute réduction de valeur ou reprise sont comptabilisés dans le revenu net.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

2. Principales conventions comptables (suite)

La Commission s'expose à des risques de crédit découlant de ses instruments financiers. Elle ne s'expose pas à des risques importants de liquidité, de taux d'intérêt ou autres risques de prix.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses comptes débiteurs. Des dispositions pour créances irrécouvrables potentielles sont maintenues; aucune perte de ce type n'a été constatée jusqu'à présent. Selon la direction, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit important et aucune disposition pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

3. Immobilisations

			<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur Value</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	382,138 \$	357,959 \$	24,179 \$	- \$
Logiciels informatiques	132,414	128,396	4,018	-
Améliorations locatives	121,954	100,846	21,108	-
Matériel et mobilier de bureau	<u>175,711</u>	<u>169,847</u>	<u>5,864</u>	-
	<u>812,217 \$</u>	<u>757,048 \$</u>	<u>55,169 \$</u>	- \$

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs comprennent les remises gouvernementales à payer liées à la masse salariale de 135 \$ (2022 – 833 \$).

5. Engagements

Voici les futurs montants annuels minimums à payer pour un bail à long terme visant des locaux de bureau :

Exercice se terminant le 31 mars 2024	110 490 \$
2025	110 908
2026	27 800

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

6. Projets spéciaux, comités et autres

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Confidentialité et sécurité	132	\$	36 176	\$
Programme de sondage	130 621		177 840	
CESPM – Conférence, atelier, collaboration	11 906		162	
Comités et autres	15 506		40 776	
Comptabilisation des immobilisations corporelles	<u>(61 317)</u>			
	<u>99 848</u>	\$	<u>254 954</u>	\$

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

7. Fonds engagés

	<u>Nouveau-Brunswick</u>	<u>Île-du-Prince-Édouard</u>	<u>Autres</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde des subventions de fonctionnement – début de l'exercice	527 567 \$	2 475 312 \$	2 541 \$	3 005 420 \$	3 129 186 \$
Revenus					
Subventions					
Non affectées	-	58 928 300	-	58 928 300	57 813 002
Affectées	1 188 938	13 403 123	-	14 592 061	14 656 438
Terre-Neuve-et-Labrador – places dans le programme de réadaptation	-	-	216 000	216 000	216 000
	1 188 938	72 331 423	216 000	73 736 361	72 685 440
Dépenses					
Non affectées					
Holland College	-	20 163 400	-	20 163 400	19 768 000
University of Prince Edward Island	-	36 764 900	-	36 764 900	36 045 000
Transferts interprovinciaux					
Province de la Nouvelle-Écosse	-	1 652 266	-	1 652 266	1 608 722
Province de Québec	-	245 140	-	245 140	269 952
Affectées					
Projet commun – Réseau informatique	1 289 264	72 546	-	1 361 810	1 689 842
Holland College	-	7 586 300	-	7 586 300	7 040 750
University of Prince Edward Island	-	5 938 583	-	5 938 583	6 150 940
Terre-Neuve-et-Labrador – places dans le programme de réadaptation	-	-	216 000	216 000	216 000
	1 289 264	72 423 135	216 000	73 928 399	72 789 206
Insuffisance des revenus sur les dépenses de l'exercice	(100 326)	(91 712)	-	(192 038)	(103 766)
Transfert à l'administration	-	(20 000)	-	(20 000)	(20 000)
Solde des subventions de fonctionnement – fin de l'exercice	427 241	2 363 600	2 541	2 793 382	3 005 420
Solde des subventions de capital	- \$	16 350 \$	- \$	16 350 \$	16 350 \$